

Compte Rendu du conseil municipal du 23 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai à vingt heure et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

Présents : Stéphanie COULOMB, Philippe BONIFAS, Thierry BONCOURRE, Arlette DARBAS, Serge DUPRAT, Claude MAZIERES

Absent : Éric ARAUJO, Mathieu FORMOSA, Patricia SISTAC

Pouvoir : Mathieu FORMOSA a donné pouvoir à Stéphanie COULOMB

Secrétaire : Mr Claude MAZIERES a été nommé secrétaire de séance

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2018

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 11 avril.

Claude MAZIERES effectue deux remarques :

- les pouvoirs ne sont pas annoncés en début de conseil. Il précise ne pas être au courant des pouvoirs du conseil du 11 avril
- Dans un paragraphe, il a été noté l'information sur le guide rouge ; Claude MAZIERES questionne l'assemblée sur ce qu'est le guide rouge et que cette information n'a jamais été évoquée lors du conseil du 11 avril. Ce qui implique que le compte rendu ne reflète pas la réunion du 11 avril.

Vote à l'unanimité

2 – Vote des subventions 2018 des associations du village

Monsieur le maire demande à l'assemblée de voter l'attribution des subventions pour l'année 2018. Ces subventions seront votées par ordre alphabétique.

3ème âge : Subvention à voter 350 € : Monsieur le maire se retire du vote car il est adhérent. Vote à l'unanimité.

Cavalier du Centaure : Subvention à voter 230 € : Vote à l'unanimité

Chasse : Subvention à voter 230 € : Monsieur le maire se retire du vote car il est adhérent : Vote à l'unanimité

Comité des Fêtes : A ce jour, la mairie est en possession d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 décembre 2017 pour l'élection d'un nouveau trésorier ainsi qu'une assemblée générale en date du 2 février 2018. Information de la démission de la Trésorière (élue en décembre 2017) mais à ce jour, la mairie **n'est pas en possession des comptes de 2017** et n'a pas été informée de la réélection d'un nouveau trésorier. Le montant de la subvention à voter s'élève à 6 405 €. Vote avec **1** voix Pour et **6** voix Contre, dont le pouvoir. **Mr Mazières se retire du vote car il est adhérent.**

Association Patrimoine : Subvention à voter 230 €: 4 voix Pour dont le pouvoir et 1 abstention
Monsieur le maire, **Arlette Darbas et Claude Mazières se retirent du vote car ils sont adhérents**

Tennis : Subvention à voter 230 € : Vote à l'unanimité

3 – Décision modificative pour l'article 6748

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été voté l'attribution d'une participation financière à l'Hôpital Marchant d'un montant de 100 €. En effet, un enfant résidant sur la commune nécessite une prise en charge sanitaire et bénéficie d'une scolarité en hôpital de jour afin de poursuivre ses acquisitions scolaires.

Afin de pouvoir mandater cette somme, il est nécessaire d'ouvrir les crédits pour l'article 6748. Il est proposé de retirer 100 € du compte 6558 et d'attribuer cette même somme à l'article 6748.

Vote à l'unanimité

4 – Réflexion sur le devis de l'APAVE pour les travaux de la salle des fêtes

Monsieur le maire informe au conseil que l'APAVE a rendu le rapport de diagnostic accessibilité handicapés de la salle des fêtes dont l'ensemble des élus a été informé par mail du dossier.

Intervention de Thierry pour expliquer la mise en place d'une tablette au niveau du bar

Le diagnostic s'élève à 9000 €. Il est proposé de regarder ce diagnostic plus précisément avant de prendre une décision.

5 – Organisation de la journée citoyenne

Monsieur le maire rappelle la journée citoyenne du 3 juin et communique les différents travaux à effectuer.

- Marquage au sol dans le village
- Installation de panneaux de circulation dans le bourg pour les 30 km/h
- Balisage à l'école
- Nettoyage de l'église
- Mise en place des volets à la mairie pour le 1er étage
- Marches Chemin du Baron
- Fonts Baptismaux
- Nettoyage du cimetière

Mr Mazières précise que cette journée sera consacrée pour l'association Patrimoine à la rénovation de la Font Delbuc. Travaux déjà planifiés et conditionnés par la météo.

Monsieur le maire informe le conseil de la demande de Monsieur LESTRADE concernant le nettoyage du parc du château.

Thierry BONCOURRE pense que cette tâche ne doit pas être faite le jour de la journée citoyenne. Il se propose de le faire personnellement mais à un autre moment.

6 – Aménagement du secrétariat

Monsieur le maire informe au conseil l'accord de la prorogation du permis de construire de

l'extension de la mairie mais aussi l'accusé de réception du Conseil Départemental autorisant le commencement des travaux.

Il souhaite que le secrétariat soit déplacé dès le dernier mariage du mois de septembre 2018. Le futur secrétariat **isolé du public par une porte en verre afin de préserver** la confidentialité. Arlette DARBAS demande si la salle des mariages et la salle du conseil seront une même salle. De plus, ~~elle souhaiterait voir le projet d'aménagement par l'intermédiaire d'un plan par exemple.~~

Elle souhaiterait que ce projet de réaménagement face l'objet d'une concertation entre conseillers afin finaliser et valider cet aménagement à partir d'un plan des locaux. Ce qui lui a été accordé.

Monsieur le maire précise que le seul investissement sera la porte vitrée accédant au secrétariat. Claude MAZIERES demande le montant de la subvention. Monsieur le maire indique que le **taux se situera entre 5 et 40 %**. Serge DUPRAT s'interroge sur le choix des entreprises. Monsieur le Maire contactera les architectes pour connaître l'avancement du projet d'extension.

7 – Questions diverses

– **Serge DUPRAT** : Serait-il possible d'installer un miroir à l'intersection de la route d'Auterive et de la Départementale 12 e en montant au village. Cette traversée de route est dangereuse suite à une très mauvaise visibilité. *Réponse de Monsieur le Maire* : Étant une route départementale, il propose d'interroger le service routier d'Auterive en même temps que la demande de Mr IBANEZ concernant l'aménagement d'un piétonnier au niveau de la route de Caujac.

– **Arlette DARBAS** : La gazette devrait être éditée début juillet. Elle souhaite des informations à y noter. Serge DUPRAT propose d'intégrer les dates de fauchage du bord des routes.

19 – Informations du maire

– **Assainissement du lotissement Mercie** : Offre rendue le 25 mai – CAO le 18 juin – travaux début, fin décembre 2018/janvier 2019. Thierry BONCOURRE précise que les travaux étaient prévus pour 2024 et grâce à monsieur le maire, les travaux ont été avancés.

– **Impasse du Presbytère** : Monsieur le maire sollicite l'assemblée quant à la suite à donner concernant le passage de la rue de la poste à l'impasse du Pâtit. Il propose de le mettre en vente aux propriétaires qui longent ce passage. Arlette DARBAS intervient en s'interrogeant sur la gestion de ce « litige ». Un débat fait apparaître le paiement du bornage et le prix de vente. Ce point est à réfléchir avant de prendre une décision.

– **Maison à colombage et hangar** : Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet de vente. Il sollicite le conseil afin de prendre une décision sur le devenir de ces bâtiments. Arlette DARBAS demande s'il y a des acheteurs potentiels ; **elle s'interroge sur l'état du toit du hangar.**

Il est précisé que le toit du hangar est à refaire ; il est possible d'aménager un étage. Claude MAZIERES souligne que la rue est étroite pour rentrer le camion municipal. Jean-Claude BLANC propose peut être d'entreposer le matériel de fêtes et autres petits matériels. Ce point est reporté le temps de la réflexion.

– **Assemblée du Lotissement Sain-Sernin** : Une reprise du lotissement par la mairie a été sollicitée par les propriétaires. Serge DUPRAT demande si tous les terrains sont construits. Monsieur le maire informe que tous les terrains sont vendus mais il reste deux lots à bâtir. Il souhaite qu'au moins les clôtures soient faites. Intervention de Thierry BONCOURRE qui signale qu'il n'y a pas d'obligation pour édifier les clôtures. De plus, Monsieur le Maire informe que deux lots ne souhaitent pas faire de clôture.

- **Orage** : En début de soirée du lundi 7 mai, un violent orage a engendré une coupure d'électricité jusqu'au mardi 8 mai 17h30.
- **Jurés d'assises** : La commune de Puydaniel a été tirée au sort pour les jurés d'assises. Suite à ce tirage au sort, deux habitants inscrits sur la liste électorale ont été tirés au sort à leur tour : Mr MOHAMMED HUSSEIN domicilié impasse de Marsoula et Mr CROCHET domicilié Route de Capens.
- **Réparation du tracteur** : Monsieur le maire demande à Claude MAZIERES l'avancement de cette réparation. *Réponse de Claude MAZIERES* qui informe l'assemblée que le tracteur n'est pas encore remonté ; l'entreprise a réceptionné les pièces la semaine dernière.
- **Repas de chasse** : 161 convives dont beaucoup d'habitants du village mais aussi la présence de 12 enfants. Le bénéfice s'élève à plus de 800 €. Par manque de gibier, des personnes ont dû, malheureusement, être refusées.
- **Le vendredi 18 mai** : Monsieur le maire informe l'assemblée de l'intervention des forces de l'ordre au logement d'un habitant retransché dans sa maison. Lorsque les gendarmes l'ont maîtrisé afin de le transporter dans l'ambulance, il a émis des insultes envers Thierry BONCOURRE ; Monsieur le maire informe le conseil qu'il souhaite rencontrer cet habitant afin d'obtenir des explications sur son comportement vis à vis de Thierry BONCOURRE, lorsque son état de santé le permettra. Après cet entretien, monsieur le maire prendra la décision adaptée. Thierry BONCOURRE souligne ne pas connaître personnellement cet habitant et a été très surpris de sa réaction vis à vis de lui. Arlette DARBAS se pose la question sur la nécessité de porter plainte vis à vis d'une personne **malade** ~~qui présente des soucis psychologiques~~. Claude MAZIERES tient à souligner qu'une personne colporte dans le village que, « depuis que cet habitant a intégré l'association Patrimoine, **nous le faisons boire** » ~~il se serait mis à consommer de l'alcool~~. Claude MAZIERES affirme que cette « rumeur » est totalement fausse **et que cette personne ne boit pas d'alcool** et a découvert ce jour, le responsable de cette rumeur.

Séance levée à 21h20

NB.

Les modifications portées en rouge sur ce compte rendu ont été validées lors du conseil municipal du 7 juillet 2018. Ces modifications n'ont cependant pas été reprises sur ce compte rendu ni les suivants.